

COMMENT PAYER SON LOYER ?



8 moyens de paiement à votre disposition

1. PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

2. EN LIGNE

3. PAR CARTE BANCAIRE

4. PAR TIP

5. PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL

6. PAR EFICASH

7. PAR VIREMENT

8. EN ESPÈCES

Sans aucun doute, la plus importante des obligations d'un locataire est de payer son loyer. Votre avis de paiement est constitué de votre loyer à proprement dit, de vos charges individuelles et des charges communes.

Tous ces éléments sont indiqués et détaillés dans l'avis d'échéance que vous recevez chaque mois.

Le loyer est payable à terme échu, il est exigible au premier du mois suivant le mois d'occupation du logement.

Ainsi, au 1^{er} octobre, vous payez le loyer et les charges du mois de septembre.

AVEC TERRITOIRE HABITAT, CHOISISSEZ LE MODE DE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX POUR RÉGLER VOTRE LOYER.



PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : LE MOYEN DE PAIEMENT IDÉAL

UNE DATE DE PRÉLÈVEMENT PERSONNALISÉE

- La date de prélèvement est adaptée à votre situation personnelle, ajustée en fonction de la date à laquelle vous percevez vos ressources.

PLUS SIMPLE

- Pas de déplacement, pas de courrier à poster et les avis d'échéance vous sont envoyés, comme d'habitude

PLUS SÛR

- Pas de désagrément en cas d'oubli ou d'absence prolongée.

Pour le mettre en place :

- RENDEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE muni d'un RIB/IBAN.
- Ou téléchargez le mandat vierge de prélèvement Sépa sur th90.fr dans votre espace locataire et retournez-le à votre agence avec un RIB/IBAN. Un agent de gestion locative prendra contact avec vous pour vous communiquer une date de prélèvement adaptée à votre situation.



LE PAIEMENT EN LIGNE : SIMPLE ET PRATIQUE

Pour effectuer ce paiement, vous devez simplement :

- VOUS INSCRIRE DANS L'ESPACE LOCATAIRE DU SITE WWW.TH90.FR (LA PREMIÈRE FOIS) grâce au numéro de dossier de facturation qui figure sur votre avis d'échéance. Après avoir complété le formulaire, vous recevrez un identifiant et un mot de passe sur l'adresse mail que vous aurez indiquée,
- VOUS CONNECTER À VOTRE ESPACE LOCATAIRE à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe,
- CLIQUER SUR L'ONGLET « PAIEMENT CB » DANS LA RUBRIQUE « MON COMPTE »,
- SUIVRE LES INSTRUCTIONS simples qui vous permettront d'effectuer votre paiement sur le site de la « Direction Générale des Finances Publiques » (DGFIP).



PAR CARTE BANCAIRE

- À la borne de votre agence ou au Siège (44 bis rue Parant, Belfort).



PAR TIP (TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT)



- Pas besoin de faire un chèque, il suffit de dater et signer le talon détachable joint à votre avis de paiement (le TIP).
- Glissez-le dans l'enveloppe fournie et expédiez-le en affranchissant au tarif normal (au Centre d'Encaissement de Créteil).
- La première fois, pensez à joindre votre RIB / IBAN.

⚠ N'ajoutez rien dans l'enveloppe !

⚠ Attention, déposer votre TIP à votre antenne ou agence retarde l'encaissement de votre loyer.



PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Joignez le TIP non signé.
- Glissez-le dans l'enveloppe fournie et expédiez-le en affranchissant au tarif normal (au Centre d'Encaissement de Créteil).

⚠ Attention, déposer votre chèque à votre antenne ou agence retarde l'encaissement de votre loyer.



PAR EFICASH

- Payez votre loyer au guichet de la Poste, muni d'une pièce d'identité, de votre avis d'échéance et du talon de paiement avec code barre.
- Grâce au code barre imprimé sur votre avis d'échéance, plus de risque d'erreur, votre paiement est automatiquement transmis à Territoire habitat et un récépissé vous est remis pour attester de votre paiement.



PAR VIREMENT

Sur le compte de la Trésorerie de Belfort Territoire habitat :

- IBAN : FR55 3000 1001 89C9 0100 0000 070
- BIC : BDFEFRPPCCT

⚠ Service payant à vos frais.



EN ESPÈCES

- Pour un montant inférieur à 300€ au guichet de la Trésorerie de Territoire habitat (44 bis rue Parant à Belfort), muni de votre avis d'échéance.

BIEN PAYER VOTRE LOYER C'EST BÉNÉFICIER :

- de femmes et d'hommes compétents, présents et à votre écoute, pour vous garantir une qualité de vie au quotidien ;

.....

- d'une astreinte pour les cas d'urgence de la nuit et du week-end ;

.....

- de travaux sur le patrimoine ;

.....

- d'un contrôle régulier de vos équipements sanitaires réalisé par l'Office.

DES DIFFICULTÉS POUR PAYER VOTRE LOYER ?

Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, ne laissez pas la situation s'aggraver !

- Prenez rapidement contact avec **les agents du précontentieux de votre agence** si un problème survient. **Ce sont vos interlocuteurs privilégiés** pour ce genre de situation et ils étudieront avec vous les possibilités pour rattraper vos retards de paiement et éviter ainsi toute procédure contentieuse.
- En l'absence de paiement et de prise de contact de votre part, vous vous exposez à une procédure de résiliation de votre bail par voie judiciaire. Votre dossier sera alors transmis au service contentieux avec des procédures onéreuses à votre charge, le risque de voir votre APL suspendue et d'être obligé de quitter les lieux.

CONTACTS

AGENCE NORD

10 rue Renoir
Offemont
Tel 03 84 57 70 00

Horaires d'ouverture
8h30-12h et 13h30-17h

AGENCE EST

24 bis, rue Gaston Defferre
Belfort
Tel 03 84 57 70 30

Horaires d'ouverture
8h30-12h et 13h30-17h

AGENCE OUEST

2 place Schuman
Belfort
Tel 03 84 57 70 10

Horaires d'ouverture
8h30-12h et 13h30-17h

AGENCE SUD

1 rue Scherrer
Delle
Tel 03 84 57 70 20

Horaires d'ouverture
8h30-12h et 13h30-17h

TRÉSORERIE TERRITOIRE HABITAT

44 bis rue Parant
Belfort

Horaires d'ouverture
8h30-12h et 13h30-16h30
Fermée le mercredi
après-midi

